

Règles de conduite en matière de gestion de placements de capitaux

Corpus de règles | 13 novembre 2017

Les règles de conduite pour les compagnies d'assurances en matière de gestion de placements de capitaux ont été définies par l'ASA à l'intention des compagnies d'assurances, maisons-mères, filiales et sociétés affiliées comprises, basées en Suisse et s'occupant de la gestion de placements.

Les règles de conduite de l'Association Suisse d'Assurances ASA s'appliquent à tous les types de gestion de placements – que ce soit dans le cadre de la gestion des avoirs de la prévoyance professionnelle, de celle de placements collectifs, d'avoirs de tiers ou d'avoirs relevant du contrôle de l'assurance.

Ces règles déontologiques ont été émises en particulier afin de préserver et de promouvoir la réputation du secteur suisse de l'assurance en Suisse et à l'étranger en matière de gestion d'actifs, de garantir et d'encourager un standard élevé de qualité de l'offre de produits et de services ainsi que de leur gestion et de préserver la transparence la plus élevée possible.

Ces règles de conduite formulées sous forme de principes concrétisent et approfondissent les dispositions ressortant de la circulaire FINMA 2008/32 « Gouvernance d'entreprise – Assureurs », en particulier du chapitre III. A. « Principes généraux de la gouvernance d'entreprise », et 2013/08 « Règles de conduite sur le marché ».

Placements de capitaux

Directives de placements

Télécharger le document

Vous pourriez être intéressé par ce qui suit

Add to PDF generator

Business continuity management pour les compagnies d'assurances en Suisse

Un *Business Continuity Management* efficace contribue à la survie de l'entreprise et au maintien de ses activités même en cas d'événements exceptionnels et de situations de crise.

Recommandations 01.01.2023

[Plus](#)

Add to PDF generator

Les assureurs vont-ils bientôt dépasser les banques?

Le secteur de l'assurance est longtemps demeuré dans l'ombre de celui des banques. Aujourd'hui, il me-

nace de le supplanter.

Contexte Archives 09.10.2017

[Plus](#)
